



COMMUNE de ROCHEFORT-SUR-LOIRE

MAIRIE - 49190

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2017 – COMPTE RENDU

Lettres de convocations adressées le dix-neuf avril deux mille dix-sept en vue de la réunion qui doit avoir lieu à la mairie de Rochefort-sur-Loire, le vendredi vingt-et-un avril mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures.

L'an deux mil dix-sept, le vingt-et-un du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril, sous la présidence de Catherine GUINEMENT, Maire de Rochefort-sur-Loire.

Étaient présents : Catherine GUINEMENT, Gaëtan ROBIN, Bérengère DUFEU, Bruno CHEMINAT, Angélica GOUFFIER, Philippe ALLIZART, Philippe ANQUETIL, Laurence BULOURDE, Elisabeth DUPONT, Mickaël MOREAU, Alain MARGUET, Ludovic RAYMOND, Christelle PAPIAU,

Absents excusés : Jean-Michel NOËL ayant donné pouvoir à Catherine GUINEMENT, Denise CARTER ayant donné pouvoir à Bruno CHEMINAT, Dominique RICHARD ayant donné pouvoir à Philippe ANQUETIL,

Absentes : Myriam GUILLET, Véronique LOIZEAU,

Secrétaire de séance : Bruno CHEMINAT.

DEL21042017-01 - APPROBATION DU DÉLAI D'URGENCE

Conformément à l'article L2121-11 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire rend compte que compte-tenu des délais pour le vote des taux, elle a abrégé le délai de convocation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, VALIDE à l'unanimité le délai d'urgence.

QUESTIONS COMMUNALES

DEL21042017-02 – FISCALITE LOCALE – VOTE DES TAUX

Angélica GOUFFIER, Adjointe aux finances présente l'état de notification des taux pour 2017. Le produit attendu à taux constant s'élève à 905.773 Euros. La communauté de communes Loire Layon Aubance nous a transmis le dispositif de calcul de neutralisation fiscale validé par les services fiscaux. Cela implique une baisse des taux pour la commune qui sera compensée par le versement d'une attribution de compensation de 91.033 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix (12 pour dont 2 pouvoirs, 1 contre, 3 abstentions dont 1 pouvoir) **FIXE** comme suit, les taux d'imposition 2017:

Taxe d'habitation.....	15,55 %
Foncier bâti	24,83 %
Foncier non bâti	40,25 %



Fait à Rochefort-sur-Loire,
Le 24 avril 2017

Le Maire,
Catherine GUINEMENT



Vu par Nous, Catherine GUINEMENT, Maire de Rochefort-sur-Loire, pour être affiché le **24 avril 2017** à la porte de la mairie de Rochefort-sur-Loire, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.